



Arbois  
JURA

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 039-213900137-20251210-DEC20251210-DE

Berger  
Levraud

## DECISION 44/25

### Objet : Station d'épuration d'Arbois – Equipements Dégrilleur PR Entrée

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025

### DECIDE

de retenir la SOGEDO, 22 Rue Childebert – CS 15177 – 69291 Lyon Cedex 2, pour un montant de 46 350 € HT soit 55 620 € TTC

Arbois, le 10 décembre 2025

